



# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL SEANCE DU 14 Juin 2018

### 20 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 14 juin 2018 à 20 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### I - Ordre du Jour

Approbation des Procès-Verbaux du 12 avril 2018 et du 31 Mai 2018

#### Délibérations

1. Réhabilitation Salle Associative – Attribution des Marchés
2. Approbation du Document Unique
3. Poste Adjoint Technique Territorial
4. Convention Prêt de matériel à l'A.P.E

#### Décisions

N° 2018-14, 2018\_15BIS,

#### Divers

1. Projet de micro-crèches Les Hermites
2. Travaux Effacement des Réseaux Impasse Tartifume
3. Test de traction Cèdre
4. Spectacle

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur HENRY Damien, Monsieur NIVAULT Michel, Madame MESNIL Marie, Monsieur PEDRONO Sébastien

Absents excusés : Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Monsieur COUTY Arnaud

Absente : Madame CHANTELOUP Karine

Secrétaire de Séance : Madame BEGAULT Laura.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

-----

#### II - Délibération du Conseil Municipal

### **DE\_2018\_038 - RÉHABILITATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les délibérations : n°2017\_067 du 12 décembre 2017 relative à la maîtrise d'œuvre, n°2018\_029 du 12 avril 2018 approuvant le projet, le dossier de consultation des entreprises et décidant de la consultation,

Vu la décision n°2018\_06 du 8 février 2018 relative aux missions de contrôle technique et SPS,

Considérant une procédure adaptée au Code des Marchés Publics lancée le 19 avril 2018 N° annonce officielle 11553817 et site internet,

Dit que la commission bâtiment s'est réunie le 24 mai 2018 en présence du représentant de SoliHa d'Indre-et-Loire, en qualité de Maître d'œuvre,

Considérant l'analyse des offres et l'avis de la commission de bâtiment en date du 11 juin 2018 en présence d'un représentant de SoliHa d'Indre-Et-Loire, maître d'œuvre,

Il est proposé de retenir le choix de la commission d'ouverture des plis, qui se présente comme suit :

**Lot n° 1 – Maçonnerie – Gros Œuvre – Ravalement**

Entreprise BATI RACAN – Rue de Rome – 37370 Neuvy le Roi

Montant H.T.	46 008 .43 €
Montant TVA	9 201.69 €
Montant T.T.C	55 210.12 €

**Lot n° 2 – Charpente – Couverture**

Ce lot est déclaré infructueux, une consultation sera lancée hors dossier de marché.

**Lot n° 3 – Menuiseries**

Entreprise MES SOUVERAIN – Rue du Commerce – 37110 Monthodon

Montant H.T.	42 124.54 €
Montant TVA	8 424.91 €
Montant T.T.C	50 549.45 €

**Lot n° 4 – Isolation – Plâtrerie – Etanchéité A l'Air**

Entreprise Sarl IFP Morais – Av. Europe – 37130 Saint Mars La Pile

Montant H.T.	22 494.00 €
Montant TVA	4 498.80 €
Montant T.T.C	26 992.80 €

**Lot n° 5 – Electricité – Ventilation - Chauffage**

Entreprise Thibierge – Zone Artisanale la Tremblaie – 41190 Herbault

Montant H.T.	16 525.70 €
Montant TVA	3 305.14 €
Montant T.T.C	19 830.84 €

**Lot n° 6 – Plomberie Sanitaire**

Entreprise Airsun – ZA les Gaudrières – 5 rue du Plateau – 37390 METTRAY

Montant H.T.	4 162.00 €
Montant TVA	832.40 €
Montant T.T.C	4 994.40 €

## Lot n° 7 – Peinture – Revêtement de Sol – Faïence

Entreprise Pinzyl – 6 rue Gustave Eiffel – 37270 Montlouis sur Loire

Montant H.T.	19 578.64 €
Montant TVA	3 915.73 €
Montant T.T.C	23 494.37 €

Le montant global des travaux H.T. s'élève à 150 893.31 €, cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-treize euros et trente-et-un centimes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'entériner et d'acter le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant avec les entreprises énoncées.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2018, opération N° 256.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/06/2018,  
de la réception le 14/06/2018 - Et de l'affichage le 14/06/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180614-DE\_2018\_038-DE

Résultat du vote : Adopté

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/06/2018,  
de la réception le 14/06/2018 - Et de l'affichage le 14/06/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180614-DE\_2018\_038BIS-DE

## DE 2018 039 - APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS -

Monsieur le Maire expose :

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée,

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le Code du travail et le Code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail,

Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

VU l'avis donné par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire, en sa séance du 21 juin 2017,

CONSIDÉRANT que l'Autorité territoriale a l'obligation d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des agents et de transcrire les résultats dans un document unique,

CONSIDÉRANT que la Mairie a bénéficié de l'assistance technique du Centre de gestion d'Indre et Loire pour mener une démarche de prévention des risques professionnels au sein de ses services de janvier à mai 2018,

CONSIDÉRANT que cette démarche avait pour objectif de conduire une démarche pérenne de prévention des risques professionnels par la mise en place d'une organisation interne, de rédiger le document unique conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 et de mettre en œuvre un programme de prévention des risques professionnels,

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire du 12 juin 2018, il revient au Conseil municipal de délibérer sur l'approbation du document unique et de son plan d'actions de prévention associé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- DÉCIDE d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions de prévention en vue de réduire les risques professionnels des agents de la collectivité.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/06/2018,  
de la réception le 14/06/2018 - Et de l'affichage le 14/06/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180614-DE\_2018\_039-DE

Résultat du vote : Adopté

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/06/2018,  
de la réception le 14/06/2018 - Et de l'affichage le 14/06/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180614-DE\_2018\_039BIS-DE

#### **DE\_2018\_040 - CONVENTION PRÊT DE MATÉRIEL A L'A.P.E -**

Le Conseil Municipal,

Vu l'acquisition par la Commune de Monthodon de matériel pour l'organisation de manifestations sur le territoire communal,

Vu le projet de mise à disposition de ce matériel aux Associations,

Considérant la nécessité d'établir une convention entre la Commune et les associations de la Commune de Monthodon,

Vu la demande du 5 juin 2018 de l'Association de Parents d'élèves pour la manifestation du 30 juin 2018 « Fêtes des Ecoles »,

Considérant la nécessité d'établir une convention de prêt de matériel,

Donne lecture d'un projet de convention rédigé au profit de l'Association des Parents d'Elèves,

Sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte de cette convention de mise à disposition de matériel communal (Tente de réception).
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association des Parents d'Elèves à l'occasion de la fête des écoles prévue le 30 juin 2018, (une copie est annexée).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/06/2018,

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

de la réception le 14/06/2018 - Et de l'affichage le 14/06/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180614-DE\_2018\_040-DE

#### DE\_2018\_041 - CONVENTION DE STAGE LYCÉE CHAPTAL AMBOISE - STAGIAIRE ET COMMUNE

Le conseil Municipal,

Vu la demande de stage formulée par Madame MESSAOUDI Ounassa sollicitant une période de formation en milieu professionnel dans le domaine des services aux Personnes et aux Territoires avec objectif « Petite Enfance »,

Vu la convention tripartite de stage présentée par le lycée Jean Chaptal d'Amboise,

Vu l'entente avec la Directrice des écoles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- 1 / Accepte la demande de stage de Madame MESSAOUDI Ounassa aux services des écoles de la commune.
- 2 / Autorise Monsieur le Maire à signer une convention tripartite de stage, entre le lycée Jean Chaptal d'Amboise – rue du clos des gardes – 37400 Amboise, le représentant légal de l'élève et la collectivité.

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/06/2018,  
de la réception le 14/06/2018 - Et de l'affichage le 14/06/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180614-DE\_2018\_040-DE

#### DÉCISIONS

N° 2018-14	Droit de préemption Section E n° 525	Maître Roche et Pelletier 37110 Château-Renault
N° 2018-15	Fauchage des Accotements Voirie communale	Entreprise NAVARRE T.T.C. 6 313.21 €

#### DIVERS

##### Conditions Atmosphériques

Vu les pluies diluviennes de ces derniers jours, plusieurs sites ont été inondés ( La Jubeau – La Thibaudère – la Caillière et des voies départementales).

##### Effacement des réseaux « Impasse Tartifume »

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'effacement des réseaux sur une voie privée dit : impasse Tarifume. Après discussion, la majorité considère que le financement des frais d'effacement des réseaux télécommunications revient aux riverains.

##### Spectacle 2019

Le Conseil Municipal décide de poursuivre un week-end : Monthodon fait son cirque en 2019, les dates retenues sont le samedi 18 mai 2019 à 20h30 et dimanche 19 mai 2018 à 16h30 Avec la Famille Morallès et son spectacle « Lola et Gaston ».

#### Devenir du Cèdre

Vu l'état de santé de notre cèdre, l'entreprise ADRET Environnement de Toulouse présente un devis de test de traction qui s'élève à 660 €, offre acceptée par le Conseil.

#### Commission des Ecoles

La commission des écoles s'est réunie le 13 juin 2018 sur le projet de réorganisation des plannings des agents au sein des écoles pour la rentrée scolaire 2018-2019.

#### Kass'Pat

L'Association des Sapeurs-Pompiers de Saint Laurent-en-Gâtines convie le Conseil au vin d'honneur le dimanche 17 juin 2018 à 11 h au Stade Henri Radé.

#### JD COIFF Ambulant

TV Tours se déplacera sur notre commune le mardi 26 juillet 2018 dans la journée, l'émission présentera notre jeune coiffeur qui s'est installé courant juin.

#### Boites à livres

Une boite à livres a été installée sur le Sentier « Espace Arrêt du Bus – rue des Violettes » et une 2<sup>ème</sup> sera installée sur Monthodon « Parking des Ecoles rue du Commerce » le 21 juin 2018. La fabrication de ces deux boites à livres a été réalisée par les jeunes de l' I.M.E de Herbault coût des matériaux s'élève 357.85 € pour les 2 boites.

#### Affaire Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance du Jugement du tribunal Instance de Tours concernant l'affaire Bruno DENIS et SAS AGRI NÉGOCE. Un courrier réponse a été transmis à l'Avocat du Demandeur ainsi que SA AGRI NÉGOCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30

Le secrétaire  
Madame BEGAULT Laura

